

# Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées

Objet de la réunion	Réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour la mutualisation et la reconstruction des EHPAD Mauperthuis et Alexandre Plancher	
Date et lieu	Lundi 14 octobre 2024 à 15h – Hôtel de ville de Rezé	
Rédacteur	Ville de Rezé – DAU/service urbanisme : Julie Nivanen	Nombre de pages : 2

Entité	Nom	Présent.e	Absent.e / excusé.e
Préfecture de la Région des Pays de la Loire Préfecture de Loire Atlantique			X
Conseil Régional des Pays de la Loire			X
Conseil Départemental de Loire Atlantique			X
Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire			X
Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique			X
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes – Saint-Nazaire			X
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique			X
SNCF Réseaux			X
Centre Régional de la propriété forestière			X
Comité Régional de la Conchyliculture			X
Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire			X
Institut National des Appellations d'Origine Ouest			X
Syndicat de défense des Appellations d'Origine Contrôlée			X
Nantes Métropole			X
Atlantique Habitations	Chantal Harté	X	
TOM	Nicolas Javel	X	
Ville de Rezé	Martine Métayer, conseillère déléguée Claire Guiu, Adjointe déléguée Julie Nivanen, responsable service urbanisme	X	

Ordre du jour :

- Présentation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) relatif au projet de mutualisation et reconstruction des EHPAD Mauperthuis et Alexandre Plancher
- Recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur ledit dossier

Cette réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées a pour objet de recueillir leur avis sur le projet, sur la base de la notice préalablement transmise par la ville de Rezé à l'ensemble des personnes invitées.

Préalablement à la réunion, certaines Personnes Publiques Associées ont signifié à la ville qu'elles ne seraient pas présentes mais que le projet n'appelait pas d'observation particulière de leur part.

Il s'agit de :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes – Saint-Nazaire – par message électronique du 27 septembre 2024
- La Chambre d'Agriculture – par message électronique du 10 octobre 2024
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – par message électronique du 11 octobre 2024
- La Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire par courrier électronique du 14 octobre 2024

Les messages électroniques sont reportés en annexe 2.

Aucune Personne Publique Associée n'étant présente à la réunion, la séance est levée à 15h30.

*Annexe 1 : support de présentation de la réunion*

*Annexe 2 : Avis écrits reçus*